

## RREGOP

### Mise à jour de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017

La dernière évaluation actuarielle complète de la caisse des personnes participantes du RREGOP, rendue publique en novembre 2016, donnait le portrait de sa situation au 31 décembre 2014. Après avoir procédé à une mise à jour de cette évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 au printemps dernier, Retraite Québec vient tout juste de publier les résultats d'une nouvelle mise à jour au 31 décembre 2017.

Voir : [www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation\\_actuarielle.htm](http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm)

#### En voici les faits saillants :

	2014	2016	2017	Variation 2014-2017
1- Valeur marchande	55,0 G\$	63,1 G\$	67,9 G\$	+ 23 %
2- Valeur actuarielle <sup>[1]</sup>	52,3 G\$	59,7 G\$	64,8 G\$	+ 24 %
3- Passif	53,1 G\$	57,6 G\$	60,2 G\$	+ 13 %
4- Surplus (déficit) (2 – 3)	(0,9 G\$)	2,2 G\$	4,6 G\$	Amélioration de 5,5 G\$
5- Taux de capitalisation (2 ÷ 3)	98,4 %	103,7 %	107,7 %	+ 9,3

Le taux de capitalisation révélé par cette mise à jour signifie que la caisse contient 107,7 % des fonds nécessaires pour financer la totalité des engagements du RREGOP (le passif) sur un horizon de plus de 70 ans.

#### Que faut-il retenir de ces résultats?

1-Le rendement de la caisse des personnes participantes du RREGOP de **9,1 %** obtenu en 2017, de même que l'excellent rendement moyenne **10,3 %** au cours des cinq dernières années, font clairement sentir leurs effets dans cette mise à jour.

2-Le régime est passé d'un déficit de 0,9 milliard de dollars en 2014 à un **surplus de 4,6 milliards de dollars**.

3-Non seulement la situation du RREGOP était déjà relativement bonne avec un taux de capitalisation de 98,4 % au 31 décembre 2014, mais elle s'améliore avec un taux de **107,7 %** en 2017.

Contrairement à ce que plusieurs prétendent, **la situation du RREGOP** ne se détériore pas en ce moment, elle **s'améliore!**

[1] La valeur actuarielle de la caisse des personnes participantes résulte d'un rajustement apporté à sa valeur marchande afin d'en atténuer les fluctuations. Ce rajustement consiste à reconnaître graduellement, sur une période de cinq ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui qui était anticipé.